



Des clés de réussite pour la conduite des truies libres en verraterie

Camille GERARD, Marie-Lou BERNARD - Chambre d'agriculture de Bretagne. Juillet 2025

En collaboration avec Mélanie ROPARS, Charlène POULHAZAN (Evel'Up). En partenariat avec Rémi BERTHEVAS (Porélia), Aurélien AMIAUX (Eureden), Julie BRUAND (Porc Armor Evolution).

I l n'y a pas de définition stricte de la conduite de la verraterie en liberté et elle ne fait pas l'objet d'une réglementation, hormis l'obligation de regrouper les truies avant la fin des 28 jours post-insémination artificielle. La conduite des truies libres peut être intégrée à tout type d'élevage et n'est pas une pratique cadrée ou définie. Chaque élevage peut donc se l'approprier. Des enquêtes en élevages ont été effectuées pour caractériser cette pratique. Cette synthèse reprend les principales conclusions et est complétée par 7 fiches techniques.

Introduction

Dans la majorité des élevages en France, les truies sont logées en stalles individuelles au cours des 28 premiers jours de gestation, conformément à la réglementation. La contention des truies est cependant remise en question. À la suite de l'initiative citoyenne "End the Cage Age", la Commission Européenne s'est engagée à proposer une révision de la législation sur le bien-être des animaux. Elle pourrait acter l'arrêt de la contention des truies. L'Allemagne a voté la fin de la contention des truies en verraterie pour 2028, tandis que le Danemark l'a votée pour 2035. La contention des truies en gestation est déjà interdite en Suède et aux Pays-Bas au maximum 10 jours après l'insémination artificielle (IA). L'usage de bloquer les truies jusqu'à 28 jours après IA vise à prévenir les risques d'avortements et de retours en chaleurs lors des phases critiques physiologiques entre le 12^{ème} et le 18^{ème} jour après IA (Boulot, 2010). Cependant, l'élevage de truies libres dans la phase verraterie est depuis longtemps pratiqué par quelques éleveurs et éleveuses (Caille *et al.*, 2009). Les objectifs de cette étude sont d'identifier les points de vigilance et facteurs de réussite de cette conduite.

Matériels et méthodes

Une enquête a été réalisée au printemps 2021 dans 38 élevages qui conduisent leurs truies en liberté pour tout ou partie de la phase qui suit le sevrage et le début de gestation. Cette phase de verraterie sera considérée en liberté dès lors qu'il y a libération des truies avant les 28 jours réglementaires. L'enquête d'environ deux heures consistait en un entretien semi-directif et une visite d'élevage. Le questionnaire abordait les motivations et ressentis des éleveurs ainsi que leurs conditions de travail, les bâtiments, la conduite des truies du sevrage jusqu'à l'IA, la santé et les performances des truies. Une analyse qualitative sur les diverses pratiques rencontrées a été réalisée, ainsi

qu'une courte analyse quantitative sur les performances technique de reproduction.

Quelques rappels biologiques pour expliquer le blocage des truies en élevage

Dans le cycle de reproduction de la truie, deux stades sont particulièrement sensibles : la période de pré-ovulation et la reconnaissance maternelle de la gestation. C'est lors de la période de pré-ovulation que sont déterminés la qualité des ovocytes, le taux d'ovulation et la fertilité. Un blocage des truies sur cette période permet de s'assurer d'une bonne qualité et quantité des ovocytes, mais également d'une meilleure détection des signes de chaleur avec une détermination précise des moments propices à l'IA. La reconnaissance maternelle, quant à elle, se fait entre le 12^{ème} et le 18^{ème} jour post IA. Au cours de cette période, les embryons qui ont atteint l'utérus, empêchent l'abaissement du taux de progestérone ce qui a pour effet de maintenir les corps jaunes dans les ovaires. L'épaisseur de la muqueuse utérine est alors elle aussi maintenue (le corps garde des conditions favorables à la gestation, d'où cette nécessité d'une « reconnaissance maternelle ») ce qui permet aux embryons de s'y accrocher. Tant que les embryons n'ont pas pu nidifier dans l'utérus, ils restent vulnérables aux traumatismes que peuvent subir la truie et sont donc plus sensibles au risque d'avortement. Ainsi, toute agression ou stress pour les truies, lors de ces deux phases, peut être délétère soit pour le succès des IA, soit pour la nidification de l'embryon. Pour se prémunir de ces risques, les truies sont bloquées de l'entrée en verraterie jusqu'au 28^{ème} jour après l'insémination fécondante. En dépit de ces éléments, il est possible de réduire ces risques en verraterie liberté à travers différentes stratégies. Celles-ci vous sont exposées dans cette synthèse.

Résultats et discussions

• Description de l'échantillon des éleveurs enquêtés

Les élevages ont en moyenne 193 truies présentes (min 60 ; max 640) et 30 truies par bande (min 10 ; max 85) (voir figure 1). Les conduites en bandes sont variées (3,

4, 5, 7, 10 et 21 bandes), avec une majorité de conduite en 7 bandes (19 élevages) et 5 bandes (9). Le sevrage est pratiqué à 28 jours dans 23 élevages, à 21 jours dans 14 et à 42 jours dans un élevage biologique. En moyenne, cette conduite est pratiquée depuis plus de 13 ans (min : 6 mois, max : 41 ans).

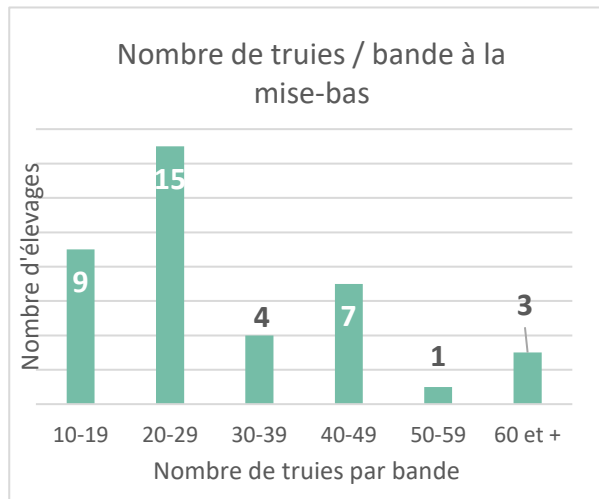


Figure 1 : Répartition des élevages selon le nombre de truies par bande

Rappel : conduite des truies en verraterie standard

Dans la plupart des cas, lors du sevrage, les truies sont transférées en salle de verraterie. La verraterie est le plus souvent pourvue de stalles individuelles de type réfectoires. Cette période est constituée de la venue en chaleurs des truies, qui prend environ 5 jours, puis de l'insémination artificielle des truies. Les truies restent ensuite jusqu'à 28 jours après l'IA dans la verraterie, avant d'être transférées en salle de gestation.

• Gestion des truies selon le jour de la libération et le logement

Trois stratégies sont utilisées dans les élevages au cours de la semaine qui suit le sevrage.

➔ Truies libres en groupe dès le sevrage - 12 élevages concernés

Dans cette stratégie, les truies ne sont pas bloquées du sevrage à l'entrée en maternité, sauf ponctuellement, selon la volonté de l'éleveur, lors d'interventions sur les truies. Le logement en verraterie est de type réfectoire-courette pour neuf élevages, de type bat-flanc avec des groupes de 6 à 10 truies pour un élevage, et équipé d'un DAC statique pour un élevage. Huit éleveurs bloquent les truies pour les IA parmi lesquels six moins de 24 heures et deux juste le temps de l'acte d'IA. Les autres réalisent les IA en liberté, notamment grâce aux sondes d'auto-insémination. Dans deux élevages, les truies restent dans la même salle de verraterie-gestante jusqu'à l'entrée en maternité (un avec DAC statique et un avec réfectoires-courettes). Dans les

autres, les truies sont transférées en salle de gestation spécifique : sept avec réfectoires-courettes, deux dans des cases avec auges, et un en case avec bat-flancs.

Dans ce groupe, la contention est rare, et lorsqu'elle a lieu c'est pour une période courte, qui dure le temps de l'intervention, par exemple une IA. Les truies sont au maximum bloquées une demi-journée. Certains éleveurs de ce groupe font toutes les interventions en liberté (IA, échographies).



➔ Truies libres en groupe au sevrage, puis contention en stalle individuelle pendant 3 à 5 jours, et libération définitive après les IA - 11 élevages concernés

Dans tous ces élevages, les truies sont logées en réfectoires-courettes, avec un sol caillebotis (8 élevages) ou mixte paille/caillebotis (3 élevages). Pendant les IA, les éleveurs bloquent leurs truies 3 à 10 jours, puis les truies sont transférées en salle de gestation : DAC dynamique (8 élevages), DAC statique (2 élevages), réfectoire-courette (3 élevages), petits groupes bat-flanc (2 élevages).

Pour cette stratégie, la contention temporaire des truies est d'abord justifiée par le travail, car elle permet aux éleveurs de réaliser les inséminations sur des femelles bloquées, par la conservation de l'état corporel des truies et pour éviter les chevauchements pendant les chaleurs.

Dans les deux cas où les truies sont libérées dès le sevrage, les éleveurs expliquent préférer libérer leurs truies dès le sevrage pour générer de meilleures venues en chaleur, pour que les truies se sociabilisent en verraterie et soient plus calmes en gestation.



- **Truies logées en stalle individuelle après le sevrage, et jusqu'à environ 3 jours après les dernières inséminations, pour être ensuite logées en groupes - 15 élevages concernés**

Ici, la contention des truies dure une dizaine de jours. Les éleveurs réduisent la contention tout en s'assurant que les truies récupèrent un bon état corporel pour la gestation. Les 15 élevages disposent d'une verraterie spécifique avec réfectoires fermés, sur caillebotis. Après les IA, les truies sont directement transférées dans la salle de gestation : avec DAC dynamique (8 élevages), DAC statique (2 élevages), réfectoires-courettes (3 élevages), petits groupes bat-flanc (2 élevages). Le transfert a lieu : moins d'un jour après l'IA dans un élevage, 1 à 2 jours après l'IA pour 9 élevages, 3 jours après l'IA pour 3 élevages et 5 à 6 jours après l'IA pour 2 élevages. Idéalement, pour limiter le stress pendant les phases critiques, il faudrait libérer les truies moins de 3 jours après l'IA (Caille *et al.*, 2009).



• **Moment de mise en groupe des truies**

La mise en groupe des animaux est un moment crucial pour réussir cette conduite.

L'enquête révèle que différents instants de libération des truies sont possibles.

→ **Dès le sevrage**

Certains éleveurs préfèrent libérer leurs truies dès le sevrage pour qu'elles se sociabilisent dès la verraterie. De cette façon, elles sont plus calmes lorsqu'elles se retrouvent en groupe en gestation.

→ **Après les venues en chaleur**

Les éleveurs expliquent qu'ils profitent du stress généré par les congénères pour de meilleures venues en chaleurs. Ils bloquent ensuite les truies plusieurs jours pour réaliser les IA et les libèrent autour de 2 ou 3 jours (6 jours maximum) après la dernière IA.

→ **Après les IA**

Les éleveurs de ce groupe préfèrent bloquer les truies jusqu'aux IA pour assurer la reprise en état individuel des truies et pour des contraintes de bâtiment, et les libérer définitivement après les IA en salle de gestation.

Dans la majorité des 38 élevages enquêtés, les truies sont libérées immédiatement après les IA, ou dans les 2 jours suivants, 6 libèrent entre 3 et 6 jours après l'IA. Idéalement, pour limiter le stress pendant les phases critiques, il faudrait libérer les truies moins de 3 jours après l'IA et éviter la phase critique entre le 12^{ème} et 18^{ème} jour après l'IA (2). Le dernier rapport de l'EFSA couvre une période critique plus longue, du 8^{ème} au 21^{ème} jour après IA. Cela montre qu'il vaut mieux préférer libérer les truies peu de temps après les IA.

• **Des précautions à prendre lors de la libération précoce des truies**

Quel que soit le moment de la libération des truies, les éleveurs prennent des précautions pour qu'elle se déroule sans encombre. Dans le cas où les truies sont logées en petits groupes, ils recommandent d'allouer les truies selon leur rang, leur état corporel et leur historique comportemental dans l'élevage. Privilégier un groupe homogène permet d'éviter qu'un seul individu du groupe ne soit pris pour cible lors de la mise en place de la hiérarchie et dans la vie du groupe. Lorsque les groupes sont établis, mieux vaut éviter de les modifier afin de limiter les interactions négatives entre les animaux. Les éleveurs ont mis en place des stratégies pour limiter l'agressivité des truies au sein des groupes. Les élevages sur paille prévoient un surplus de paille fraîche dans le bâtiment pour "occuper" les truies. Six éleveurs conseillent de "laisser faire" et d'accepter que la hiérarchie se mette en place les premiers jours, avec des interactions agressives inévitables, tout en surveillant, pour agir si un animal se blesse. Certains libèrent les truies le soir, nourrissent les truies avant de les libérer, ou augmentent la ration pour avoir des animaux plus calmes. Un éleveur donne un produit calmant et un autre les bloque le premier soir de la mise en groupe, le temps qu'elles se familiarisent à l'environnement. Nombreuses sont les stratégies, mais tous affirment la mise en place de la hiérarchie est inévitable et doit être acceptée mais que les accidents sont rares.

• **Avantages et inconvénients de la verraterie en liberté**

Les éleveurs enquêtés ont identifié de nombreux avantages à cette conduite. C'est le bien-être animal qui est le plus cité (13 fois), puis les conditions de travail jugées améliorées (11) évoquant qu'il n'y a plus besoin de racler derrière les truies. Viennent ensuite des raisons telles que de meilleures venues en chaleurs (8), des animaux plus calmes (7), une meilleure relation Homme-animal (7) et des bonnes performances (6).

(voir figure 2). Si certains ont choisi de mettre de la litière paillée c'est pour diminuer l'agressivité entre les truies : certains précisent qu'avec les bonnes ouvertures des bâtiments, le curage est facile et peu chronophage, mais d'autres au contraire, trouvent la paille contraignante en travail et économiquement. Les éleveurs précisent cependant que l'agencement des bâtiments et leur praticité est à anticiper (circulation du verrat, curage, type de caillebotis...). Quelques-uns regrettent l'agressivité des truies, et les boiteries qui peuvent en découler, même si la majorité des éleveurs la jugent modérée et courte. Les éleveurs mettent en garde pour la gestion des retours et les interventions sur les truies en liberté.

Performances* (moyenne)	
Nombre moyen de nés vifs par portée	15 ± 0,8
Nombre moyen de morts nés par portée	1,1 ± 0,3
Intervalle sevrage-saillie première (jours)	4,9 ± 0,6
Intervalle sevrage-saillie fécondante (jours)	6,9 ± 1,6
% fécondation en saillie première	93 ± 3,7
% avortements/saillies	0,6 ± 0,7
% pertes de truies	4,5 ± 2,5

*12 éleveurs enquêtés ont communiqué leurs résultats GTT

Figure 2 : Performances moyennes des élevages enquêtés (n=12)

• Gestion des IA, échographies et retours en chaleurs

La plupart des éleveurs enquêtés réalisent les IA sur les truies bloquées. Trois éleveurs inséminent les truies en liberté, notamment grâce à la sonde d'auto-insémination, ainsi ils n'ont « pas besoin de courir après les truies ». Les échographies sont faites plus souvent en liberté que les IA (20 élevages). Dans la moitié des élevages, elles sont réalisées par un opérateur extérieur et dans l'autre moitié par l'éleveur avec la même part de truies libres pour chaque opérateur. Les éleveurs font donc le choix de réaliser les échographies dans les réfectoires ou dans les zones de tri au DAC, des cases tampons ou encore complètement en liberté sans transfert des truies dans une autre salle.

Les retours en chaleurs sont détectés dans la plupart des cas par l'observation du comportement des truies et la présence du verrat. Aussi, 5 élevages sont équipés d'un détecteur de retour en chaleurs (figure 3 et 4). L'échographie restant le moyen le plus sûr pour infirmer une gestation. En cas de retour, dans la moitié des élevages les truies sont renvoyées en verraterie pour y être synchronisées avec la bande suivante, dans

6 élevages elles sont ré-inséminées en liberté en gestante ou en cases tampons dans 3 élevages.



Figure 3 : Le contact groin à groin d'une truie avec le verrat permet de détecter visuellement des retours en chaleurs.



Figure 4 : Le même principe de détecteur de retours en chaleurs existe avec un système électronique qui détecte le numéro de boucle de la truie qui a un contact groin à groin prolongé avec le verrat.

• Motivations des éleveurs pour cette pratique

Plusieurs motivations expliquent le choix des éleveurs de pratiquer cette conduite : on retrouve citées 11 fois chacune, la réglementation bien-être de 2012, avec l'élevage des truies gestantes en liberté après 28 jours post-IA, et le bien-être animal. En effet, suite à la norme de 2012 sur les truies gestantes en groupe, certains éleveurs avaient des contraintes liées aux bâtiments comme l'impossibilité d'agrandir leur bâtiment, donc ils ont dû réagencer leurs bâtiments et optimiser leur verraterie, par exemple. Pour d'autres, le bâtiment se prêtait bien à mettre en place cette conduite, et, motivés par le bien-être animal et leur connaissance de cette conduite, ils ont décidé de se lancer (9 éleveurs). La motivation était peu liée à de la valorisation ou à un cahier des charges spécifique, mais surtout à leur vision et manière de concevoir l'élevage porcin. En moyenne,

les éleveurs enquêtés pratiquent cette conduite depuis plus de 13 années, (min : 6 mois, max : 41 ans) et ont donc du recul. Aucun ne souhaiterait revenir à une conduite en verraterie bloquée, ils sont tous satisfaits de leur système, du comportement de leurs truies et de leurs performances.

• Motifs de l'arrêt de cette pratique par certains éleveurs

Lors des enquêtes, 3 éleveurs ayant pratiqué la conduite en liberté en verraterie mais l'ayant arrêté ont été interrogés. Tous avaient des logements de verraterie standard en contention sur caillebotis et libéraient quelques jours après les IA (entre aussitôt après les IA à 10 jours après). Deux d'entre eux étaient motivés par une charte bien-être qui valorisait cette pratique par une plus-value à l'achat des animaux, le dernier par le bien-être des truies, par la connaissance physiologique et par le manque de places en verraterie. Si les deux premiers ont arrêté c'est parce que la charte de valorisation a disparu. Cela souligne que la suppression de la contention et plus largement la mise en place de démarches favorisant le bien-être, est favorisée par des incitations financières. Le troisième ayant changé sa conduite en bandes, il n'était plus en tension en termes de nombre de places en verraterie ; il a donc décidé de reprendre la contention des truies.

Conclusion

L'enquête a mis en évidence qu'élever des truies en liberté au cours du 1^{er} mois de gestation est possible. Un blocage partiel des truies, de ½ journée à 6 jours maximum permet de distinguer trois façons de faire afin d'allier performances, conditions de travail et bien-être des animaux. Les conditions de faisabilité en élevage sont cependant très dépendantes de la situation initiale de l'élevage et du besoin, ou non, de modifier le bâtiment de la verraterie.

Pour plus de conseils détaillés par système de logement ou par type de conduite selon le moment de la libération, nous vous invitons à prendre connaissance des fiches conseil. [Conduite des truies en liberté en verraterie - Chambre d'agriculture de Bretagne](#)



SYNTHÈSE - ANGLAIS

Keys for success of group housing of sows from weaning to farrowing
Reducing or prohibiting of the restraining of animals has become a current subject in today's societal debates about improving animal welfare on pig farms. According to French regulations, pregnant sows must be housed in groups one month after being inseminated. On a few farms, sows are not restrained before insemination or during the month following it, but this practice is considered risky for the implantation of the embryo in the uterus. A survey was performed to investigate how farmers can group-house their sows after weaning or immediately after inseminating. Thirty-eight farmers who group-housed their sows were interviewed about their practices, work organisation, opinions and advice about group-housing sows. They were grouped according to the moment when they group their animals: some group their sows immediately after weaning; others group their sows after weaning, then restrain them for reproduction, and group them again; while others also restrain their sow from weaning to the end of the artificial inseminations. The equipment used for housing was diverse: electronic sow feeders with static and dynamic groups, free-access stalls and short stalls on straw litter or slatted floors. While the respondents' housing systems differed, common strategies appeared for lot management, group creation and gilt management. Although adjustments remain to be made, all of the farmers who were surveyed are satisfied and would not change their group-housing system.

Références bibliographiques

- Communication de la commission relative à l'initiative européenne « End The Cage Age », 2021. [https://ec.europa.eu/transparency/documents-register/detail?ref=C\(2021\)4747&lang=fr](https://ec.europa.eu/transparency/documents-register/detail?ref=C(2021)4747&lang=fr) [consulté le 27 septembre 2021]
- Boulot S., 2010. Bases physiologiques de la reproduction et lien avec la conduite des truies en groupe, TechniPorc, Vol 33, N°6, 15-17
- Caille M-E., Ramonet Y., Quillien J-P., Jegou J-Y., 2009. Enquêtes en élevages passés aux truies gestantes en groupes depuis la mise en application des normes « bien-être ». Rapport d'étude, CRAB, 37 p.
- EFSA, 2022, Welfare of pigs on farm. EFSA journal, Volume, Issue 8

Ce travail a été réalisé avec collaboration avec Evel'Up, Eureden, Porélia, Eureden et Porc Armor Evolution.

CONTACTS

Chambres d'Agriculture de Bretagne -

Camille GERARD - Camille.gerard@bretagne.chambagri.fr - 06.71.79.29.15

PARTENAIRES DE TRAVAIL ET FINANCIERS

